

fmCh newsletter

Lettre d'information de la fmCh à ses membres

Lettre ouverte au Président de la Confédération Alain Berset



Monsieur le Président de la Confédération,

Le 29 janvier 2018, vous vous êtes publiquement indigné de ce que certains médecins se voient verser par l'assurance sociale un revenu supérieur à un million de francs. Le 7 février 2018, Pascal Strupler, directeur de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), a renchéri au cours de l'émission télévisuelle «Infrarouge» de la TSR, appuyant ainsi les déclarations de son chef.

La loi sur l'assurance-maladie LAMal précise que les prestations doivent être décomptées selon le TarMed. Vous avez ordonné la dernière version en date du TarMed et validé les précédentes. Chaque prestation fournie par un médecin est désormais associée à une durée moyenne exprimée en minutes, avec pour base une durée de travail annuelle de 1920 heures. Au cours de cette durée, un médecin doit pouvoir gagner en moyenne 230 000 CHF, ce qui correspond à un salaire horaire de 120 CHF.

Si l'on prend pour base ce salaire horaire de 120 CHF, un médecin devrait travailler 8333 heures par an pour gagner un million de francs avec les prestations TarMed. Cela équivaudrait à 23,4 heures par jour, sans congés, sans dimanches ni jours fériés, sans loisirs et sans sommeil. Même un conseiller fédéral très occupé, qui n'a pas beaucoup de temps pour dormir, devrait se rendre compte que cela est purement impossible.

Si vraiment, comme l'affirme le directeur de l'OFSP Monsieur Strupler, 140 médecins arri-vent à générer un revenu d'un million versé par l'assurance de base, c'est qu'il y aurait triche-rie absolue. Ces 140 moutons noirs ne représentent que 0,3% des 36 175 médecins en activi-té en Suisse (statistique du nombre de médecins établie en 2016 par la FMH).

Selon le directeur de l'OFSP, ces médecins sont des médecins spécialistes faisant partie des sociétés membres de la fmCh. Lorsque j'ai pris mes fonctions de président de la fmCh, j'ai déclaré publiquement que je ne serai pas le «président des moutons noirs» (Bulletin des mé-decins suisses du 11 janvier 2017). Je vous propose, Monsieur le Prési-dent de la Confédéra-tion, le partage des tâches suivant : vous me communiquez les noms de ces 140 moutons noirs afin que je puisse tenter les actions nécessaires contre eux, et de votre côté, vous vous penchez réellement sur les questions urgentes de la politique de la santé et renoncez à dénigrer les quelque 36 035 médecins restants.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agrée,r Monsieur le Président de la
Confédération, mes respectueuses salutations,

Josef E. Brandenburg
Président de la FMCH

La FMCH présente son premier rapport sur la qualité

Les préoccupations du monde politique et des médias se concentrent de plus en plus sur la qualité des prestations médicales. En publiant aujourd'hui son premier rap-port sur la qualité, la FMCH veut montrer que les médecins sont conscients de la responsabilité qui est la leur en matière d'assurance qualité des activités, et qu'ils l'assument de manière engagée. Une réglementation de plus, voire une prise en charge de l'assurance qualité par les autorités, serait infondée, contre-productive et n'irait pas dans le bon sens pour les patients. Les médecins sont les mieux placés pour dé-finir et contrôler la qualité en médecine.

[Vous trouverez toutes les informations et le rapport de qualité ici.](#)

La FMCH et santésuisse conviennent d'un tarif forfaitaire ambulatoire

santésuisse et l'Association suisse des médecins avec activité chirurgicale et invasive (FMCH) ont signé une convention portant sur un tarif forfaitaire ambulatoire. Le prix d'un forfait ambulatoire inclut les prestations pré- et postopératoires. Ceux qui veulent facturer sur la base de forfaits doivent s'engager à participer à des mesures de garantie de la qualité.

[Vous trouverez le communiqué de presse ici.](#)

Nous avons déménagé !

Nous avons de la chance d'avoir trouvé un nouveau bureau.

Vous nous trouverez ici :

FMCH
Dufourstrasse 30
3005 Bern

Téléphon (032 329 50 00)
et Mail (sekretariat@fmch.ch) sont restés les memes.

Avez-vous des questions ?
N'hésitez pas à nous contacter !
Tél. 032 329 50 00



Cette lettre d'information vous permet de survoler en quelques traits les nouveautés touchant la politique de la santé et la fmCh. Vos réactions sont attendues et même vivement souhaitées. Voici l'adresse : info@fmch.ch

<http://www.facebook.com/generalsekretariatfmCh>

Nous vous souhaitons une bonne semaine !

Le secrétariat général de la fmCh

